



Annexe à l'acte d'engagement
BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)
(à compléter par l'opérateur économique)

Référence du marché :

2026F_CMVRH_PA_P-CITOYENNE

POUVOIR ADJUDICATEUR (PA)

MINISTÈRES EN CHARGE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DES TRANSPORTS, DE LA VILLE ET DU LOGEMENT
(désigné comme le « Pôle ministériel » dans le présent document)

REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR (RPA)

Monsieur le Directeur du Centre Ministériel de Valorisation des Ressources Humaines (CMVRH) ou son représentant

OBJET DU MARCHÉ

Conception et animation de formation sur la participation citoyenne et l'aménagement durable : « Impulser la participation citoyenne dans les démarches d'aménagement durable »

Rappel :

- ❖ Ce document doit être rempli par chaque candidat puis transmis avec son offre
- ❖ Toutes les lignes de prix ainsi que les taux de TVA doivent être renseignées
- ❖ Tous les prix s'entendent quel que soit le nombre d'intervenants

	Colonnes à renseigner par l'opérateur économique			
	Désignation des prestations	Prix unitaire HT	Taux TVA (en %)	Prix unitaire TTC
Prestations				
1	Préparation Ce prix rémunère l'ingénierie et la préparation de l'animation des formations, incluant tout déplacement et temps d'échanges pour la construction des séquences de travail. Il ne vaut que pour la première session et sera rémunéré uniquement lors de la première commande. Toutefois, les évolutions substantielles pourront donner lieu à la facturation d'une nouvelle prestation de préparation après validation de la maîtrise d'ouvrage.			
2	Intervention sur une durée forfaitaire de 2 journées (en présentiel ou en distanciel) Ce prix rémunère l'animation d'une session de formation et l'ensemble des actions nécessaires à sa mise en œuvre, par exemple la fourniture des supports de cours papier et/ou informatique, le cas échéant. Ce prix inclut la cession des droits d'utilisation des potentiels supports fournis au responsable du pouvoir adjudicateur pour capitalisation au sein du Centre de ressources du CMVRH.			
3	Organisation et mise en place de temps asynchrones (par session de formation) Ce prix rémunère la conception des temps asynchrones à destination des participants, avant et après la session, pour enrichir le parcours de formation et l'ensemble des actions et moyens nécessaires à leur mise en œuvre Ce prix inclut la cession des droits d'utilisation des potentiels supports fournis au responsable du pouvoir adjudicateur pour capitalisation au sein du Centre de ressources du CMVRH.			
4	Bilans de chaque formation et périodiques Ce prix rémunère la rédaction et la transmission d'une note d'ambiance générale à l'issue de chaque session portant sur le déroulement de la formation, l'atteinte des objectifs, les points forts et faibles exprimés par les participants, la dynamique de groupe ainsi que par la formulation d'observations sur le déroulé de la formation et de propositions d'ajustements et de pistes d'amélioration du contenu de la formation. Ce prix inclut également les bilans annuels et le bilan global.			
Frais de déplacement en fonction de la localisation				
5	Frais de déplacement et d'hébergement pour la durée de la session de formation en présentiel Ce prix rémunère tous les frais de nourriture (y compris les frais de réservation) et les frais inhérents aux déplacements (réservation, titres de transport, nuitées...).			
5.1	Session localisée au CVRH d'Aix-en Provence			
5.2	Session localisée au CVRH d'Arras-Valenciennes (Arras ou Valenciennes)			
5.3	Session localisée au CVRH de Clermont-Ferrand			
5.4	Session localisée au CVRH de Mâcon			
5.5	Session localisée au CVRH de Nancy (Pont-à-Mousson)			
5.6	Session localisée au CVRH de Nantes			
5.7	Session localisée au CVRH de Paris (Paris 13 ou Puteaux)			
5.8	Session localisée au CVRH de Rouen (Le Grand-Quevilly)			
5.9	Session localisée au CVRH de Toulouse			
5.10	Session localisée au CVRH de Tours			
5.11	Session localisée à un endroit autre sur demande d'un CVRH	Prix de la session localisée de la plus proche du lieu demandé, augmenté de 15 %		

IMPORTANT En cas d'exonération de TVA, veuillez fournir le document l'attestant

Nom commercial / dénomination sociale de l'opérateur économique	
Nom, prénom et qualité de son représentant	

PAS DE SIGNATURE REQUISE DU BPU PAR L'OPERATEUR ECONOMIQUE
CAR IL S'AGIT DE L'ANNEXE FINANCIERE DE L'ACTE D'ENGAGEMENT QUI LUI DOIT ÊTRE SIGNÉ